



**VIVRE EN VILLE**  
la voie des collectivités viables

Montréal, 10 avril 2026

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 29e étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

## **OBJET : Avis sur le projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales (RPAE) dans le contexte de la consultation sur le nouveau cadre réglementaire agricole**

Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs,

C'est avec grand intérêt pour l'actuelle consultation sur le nouveau cadre réglementaire agricole que Vivre en Ville vous fait parvenir son avis sur le projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales (RPAE).

Cette consultation s'inscrit dans le cadre du remplacement du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) qui instaure des normes pour protéger l'environnement en prévenant la contamination des eaux et des sols. L'objectif de la réforme réglementaire proposée par le Ministère vise à encourager la transition écologique du secteur agricole québécois, notamment en privilégiant des pratiques de conservation des sols. Vivre en Ville souligne que les MRC et les municipalités ont aussi un rôle important à jouer pour planifier et encadrer l'agriculture et l'aménagement du territoire agricole de manière à favoriser la conciliation de ses fonctions à la fois nourricières, sociales et écologiques (p. ex. connectivité écologique), notamment à travers l'utilisation durable (p. ex. milieux humides et hydriques) des milieux naturels situés en contexte agricole.

Vivre en Ville est une organisation d'intérêt public qui veille à contribuer, partout au Québec, au développement de collectivités viables, œuvrant tant à l'échelle du bâtiment qu'à celles de la rue, du quartier et de l'agglomération. Par ses actions, Vivre en Ville stimule l'innovation et accompagne les décideurs, les professionnels et les citoyens dans le développement de milieux de vie de qualité, prospères et favorables au bien-être de chacun, dans la recherche de l'intérêt collectif et le respect de la capacité des écosystèmes. Nos travaux portent entre autres sur la connectivité écologique, l'utilisation durable des milieux hydriques et sur les systèmes alimentaires de proximité.

*L'avis que nous présentons suggère de (1) renforcer le règlement sur les pratiques agroenvironnementales afin qu'il valorise la qualité multifonctionnelle de l'agriculture, de (2) modifier ou d'abroger l'article 7 du règlement sur les pratiques agroenvironnementales afin qu'il respecte le principe de conciliabilité permettant aux municipalités d'appliquer une réglementation plus sévère, et de (3) s'assurer d'inscrire la réforme réglementaire en cohérence avec la planification territoriale.*

## **VALORISER LA QUALITÉ MULTIFONCTIONNELLE DE L'AGRICULTURE ET LE POTENTIEL DE CONNECTIVITÉ DES TERRITOIRES AGRICOLES**

Le RPAE aura un impact sur la multifonctionnalité agricole, soit la capacité de l'agriculture à fournir non seulement des aliments, mais aussi des services environnementaux, sociaux et économiques et le

[info@vivreenville.org](mailto:info@vivreenville.org) | [www.vivreenville.org](http://www.vivreenville.org) | [twitter.com/vivreenville](https://twitter.com/vivreenville) | [facebook.com/vivreenville](https://facebook.com/vivreenville)

### **■ QUÉBEC**

CENTRE CULTURE ET ENVIRONNEMENT  
FRÉDÉRIC BACK  
870, avenue De Salaberry, bureau 311  
Québec (Québec) G1R 2T9  
T.418.522.0011

### **■ MONTRÉAL**

MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 480  
Montréal (Québec) H2X 3V4  
T. 514.394.1125



développement de l'alimentation de proximité et des circuits courts. Outre sa valeur économique, il y a de multiples façons de valoriser le territoire agricole. Il peut, par exemple, devenir un vecteur de connectivité écologique par des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et par des composantes paysagères agricoles clés comme les bandes végétalisées et riveraines. Ces composantes paysagères peuvent par ailleurs constituer des atouts en matière de productivité et de résilience agricole, à la fois pour mitiger les impacts des changements climatiques sur la productivité agricole et pour mitiger les impacts du milieu agricole sur le territoire et les collectivités.

Plusieurs dispositions du projet de règlement ont le potentiel de renforcer la fonction de protection de l'environnement et de conservation des ressources, essentielles à la durabilité à long terme des milieux ruraux, ainsi que de favoriser le développement de l'alimentation de proximité et des circuits courts, mais un arbitrage contextualisé est nécessaire. Or, bien que le REA en vigueur prévoit que les municipalités peuvent appliquer une réglementation plus contraignante, le nouveau règlement vient limiter le principe de conciliabilité. Pourtant, le RPAE devrait maintenir la possibilité que les municipalités puissent être plus ambitieuses.

Par exemple, le fait que les MRC et les municipalités ne puissent prévoir des dispositions plus sévères en matière de bandes végétalisées limite leur capacité à consolider leur réseau écologique via les bandes végétalisées et riveraines et à adresser divers enjeux sur leur territoire. Ces bandes ont notamment un rôle clé à jouer en matière de connectivité écologique. Elles apportent également d'autres bénéfices importants, tant sur le plan collectif que pour l'agriculture, notamment dans la régulation de la qualité de l'eau pour les pollutions en provenance des parcelles agricoles et en augmentant la résilience des cultures lors des sécheresses par l'amélioration de la rétention d'eau par les sols. La largeur des bandes doit donc être déterminée en adéquation avec les besoins spécifiques de chaque territoire tout en tenant compte de la réalité des producteurs agricoles.

#### **RECOMMANDATION 1 - RENFORCER LE RÈGLEMENT SUR LES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES AFIN QU'IL VALORISE LA QUALITÉ MULTIFONCTIONNELLE DE L'AGRICULTURE**

La réforme réglementaire doit se faire en cohérence avec la recherche de résilience, de vitalité et de développement du territoire, autant social, écologique qu'économique, qui passe par l'ancrage de l'agriculture au territoire.

#### **RECOMMANDATION 2 - MODIFIER OU ABROGER L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT SUR LES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES AFIN QU'IL RESPECTE LE PRINCIPE DE CONCILIABILITÉ PERMETTANT AUX MUNICIPALITÉS D'APPLIQUER UNE RÉGLEMENTATION PLUS SÉVÈRE**

Le REA en vigueur prévoit déjà que les municipalités peuvent appliquer une réglementation plus contraignante tel que prévu par la révision de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Entre autres, le RPAE doit permettre aux municipalités d'être plus ambitieuses en matière de bandes végétalisées et riveraines, ces dernières ayant un rôle clé à jouer en matière de connectivité écologique et de protection des cours d'eau et des berges. La largeur des bandes doit donc être déterminée en adéquation avec les besoins spécifiques de chaque territoire, en tenant évidemment compte de la réalité des producteurs agricoles.



## VALORISER LA PLANIFICATION TERRITORIALE DES MRC

Les municipalités et les MRC ont un rôle de plus en plus important à jouer en matière de protection et de mise en valeur du territoire agricole, et ce rôle concerne tant ses fonctions agricoles qu'écologiques. Notamment, l'attente 3.1.3 des nouvelles Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) vise à *concilier les objectifs de protection des milieux naturels et de mise en valeur du territoire à des fins agricoles en zone agricole*. La Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité mise également beaucoup sur les schémas d'aménagement des MRC limitant substantiellement la quantité de pertes de superficie agricole.

Or, alors que les nouvelles Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) demandent aux MRC de *favoriser le maintien de la connectivité écologique ou son rétablissement pour assurer la pérennité des espèces (attente 2.2.1)*, la réforme réglementaire en cours doit s'arrimer à la démarche de la révision des schémas d'aménagement. Limiter le potentiel de leadership des MRC à traiter du territoire agricole dans toute sa complexité à travers un planification cohérente risquerait d'envoyer un message contradictoire et démobilisant.

### RECOMMANDATION 3 - S'ASSURER D'INSCRIRE LA RÉFORME RÉGLEMENTAIRE EN COHÉRENCE AVEC LA PLANIFICATION TERRITORIALE

La réforme réglementaire du MELCCFP devrait s'arrimer à la démarche historique de révision des schémas d'aménagement et ainsi développer une vision cohérente qui ne dévalorise pas la planification territoriale.

## UNE RÉFORME À ANCRER DANS LE TERRITOIRE

La réforme proposée représente une occasion importante de renforcer la durabilité du secteur agricole. Pour en maximiser les retombées, elle doit reconnaître le rôle clé des municipalités et des MRC, soutenir la multifonctionnalité de l'agriculture et s'arrimer à la planification territoriale.

Si l'on souhaite concilier la protection et la mise en valeur du territoire agricole avec les autres enjeux qui y sont liés (comme la ressource en eau ou la sécurité alimentaire), il est essentiel de ne pas les dissocier de la réalité du terrain. Ainsi, il est important que les décisions soient rapprochées du contexte du territoire, de ce qui y est cultivé et des problématiques rencontrées. Ce n'est qu'en adoptant une approche ancrée dans le territoire que l'on pourra véritablement en saisir tout le potentiel nourricier, social et écologique.

## POUR ALLER PLUS LOIN

Vivre en Ville recherche et analyse, au Québec et ailleurs, les politiques publiques susceptibles de favoriser le développement de collectivités viables, prospères et résilientes. Notre plateforme en ligne Carrefour contient plusieurs contenus sur la multifonctionnalité, la conservation et la connectivité, les pratiques agricoles ainsi que sur les milieux hydriques et leur utilisation durable ([Carrefour.vivreenville.org](http://Carrefour.vivreenville.org))

:



VIVRE EN VILLE  
la voie des collectivités viables

- Concilier la conservation et les pratiques agricoles: s'inspirer d'ici et d'ailleurs. (2025) [Carrefour.vivreenville.org](https://Carrefour.vivreenville.org).
- La conservation des milieux humides et hydriques par leur utilisation durable. Dossier spécial. [Carrefour.vivreenville.org](https://Carrefour.vivreenville.org).
- Webinaire Co-cr  er un parc agricole multifonctionnel: d  marches et t  moignages de Contrecoeur, 25 f  vrier 2026 [Vid  o]. [Carrefour.vivreenville.org](https://Carrefour.vivreenville.org).

Pour conclure, Vivre en Ville souligne le travail accompli par le minist  re de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans la r  alisation du projet de r  glement sur les pratiques agroenvironnementales.

Veillez agr  er, monsieur le ministre, mes salutations les plus cordiales.

Samuel Pag  -Plouffe  
**Directeur - Affaires publiques et gouvernementales**

## Renseignements

Laurence Simard  
Conseill  re - B  timent durable et   nergie  
[laurence.simard@vivreenville.org](mailto:laurence.simard@vivreenville.org) | 514-690-7048